

## **Règlement du Jeu-Concours « Gagnez une pièce en or 20 Francs Napoléon »**

### **Article 1 – Organisation**

La société **Maison Napoléon**, SARL au capital de 5000 €, dont le siège social est situé 418 rue Etienne Poulet, immatriculée au RCS de Villefranche-Tarare sous le numéro 988420865, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **Gagnez une pièce en or 20 Franc Napoléon** », ci-après dénommé *le Jeu*.

### **Article 2 – Conditions de participation**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion :

- des membres du personnel de la société organisatrice,
- des personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu,
- et de leur famille proche (conjoint, ascendants, descendants).

La participation est limitée à une seule inscription par personne (même nom, même adresse e-mail, même numéro de téléphone).

### **Article 3 – Modalités de participation**

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour participer, il suffit de :

1. Se rendre en agence **Maison Napoléon** entre le lundi 08 septembre 2025 et le **lundi 13 octobre septembre 2025 inclus**, avec ou sans transaction de métaux,
2. Laisser un **avis Google** sur l'établissement suite à la présentation de l'agence et de ses services (positif ou négatif, la teneur de l'avis n'influe pas sur la participation),
3. Communiquer à l'agence ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone).

Toute participation incomplète, illisible ou comportant des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

### **Article 4 – Désignation du gagnant**

Le tirage au sort sera effectué le **mardi 14 septembre 2025** à 9H, via un générateur certifié de tirage aléatoire (RandomPicker, ou autre solution équivalente garantissant la transparence).

Un seul gagnant sera désigné.

Le gagnant sera informé **par téléphone et par e-mail** dans un délai de 72 heures suivant le tirage.

## **Article 5 – Dotation**

Le gagnant remportera :

- **1 pièce d'or 20 Francs Napoléon**, d'une valeur indicative de **547 €** selon le cours officiel de l'or au 28 août 2025.

La valeur de la dotation est donnée à titre purement indicatif et pourra évoluer en fonction des fluctuations du cours de l'or au jour de la remise.

La dotation ne pourra faire l'objet d'aucun échange, remboursement ou contre-valeur en numéraire.

## **Article 6 – Remise du lot**

Le lot sera remis en main propre au gagnant à l'agence **Maison Napoléon** [adresse], sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

En cas de non-réponse du gagnant dans un délai de 15 jours après notification, ou en cas de refus de la dotation, le lot sera considéré comme perdu pour le participant et remis en jeu ultérieurement ou conservé par l'organisateur.

## **Article 7 – Responsabilités**

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de problèmes techniques indépendants de sa volonté (coupure internet, panne de serveur, etc.).

## **Article 8 – Données personnelles**

Les informations collectées dans le cadre du Jeu sont nécessaires pour la prise en compte de la participation et l'attribution de la dotation.

Elles sont destinées exclusivement à **Maison Napoléon** et ne seront pas transmises à des tiers.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, qu'il peut exercer en adressant un e-mail à : [adresse mail contact].

## **Article 9 – Acceptation du règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou participation non conforme entraînera l'exclusion du participant, sans préjudice des éventuelles poursuites judiciaires.

## **Article 10 – Consultation du règlement**

Le présent règlement est disponible en ligne sur le site internet de **Maison Napoléon** à l'adresse suivante : [www.maisonnaoleon.fr](http://www.maisonnaoleon.fr).

Il peut être adressé gratuitement, sur simple demande, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : 107 rue de Thizy 69400 Villefranche-sur-Saône.